



Régime de rentes du Mouvement Desjardins

Rapport trimestriel au 30 septembre 2021



La situation financière du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (« RRMD » ou « Régime ») demeure excellente et l'atteinte de l'équilibre sur base de solvabilité est à l'horizon. Ces résultats démontrent une fois de plus que nos stratégies de gestion financière fonctionnent : le portefeuille de performance procure un bon rendement pour assurer le paiement des rentes, et le portefeuille d'appariement minimise la variation des écarts entre l'actif et le passif du Régime.

Le 7 mai 2021, une nouvelle parue sur notre site web vous informait du lancement de notre plan d'action pour soutenir la croissance du Régime, sécuriser son avenir et assurer le maintien de sa santé financière. Nous souhaitons profiter du présent rapport trimestriel pour vous faire connaître les différents travaux en cours.



Sylvain Gareau, vice-président RRMD

Situation financière

Selon nos estimations les plus récentes, la situation financière du Régime est restée plutôt stable au 3^e trimestre.

En effet, le ratio de capitalisation qui évalue la santé financière du Régime à long terme s'élève maintenant à 123 %. Ce taux est toujours nettement au-delà de la cible de stabilisation de 112,6 % requise par la législation québécoise. De son côté, le ratio de solvabilité, qui est calculé en présumant que le Régime se termine et que tous les actifs sont liquidés, indique que le Régime est encore tout près de l'équilibre à 97 %.

Depuis le début de l'année 2021, le Régime a enregistré un rendement de -0,8 % qui a entraîné une baisse de 0,2 G\$ de l'actif du Régime dont le total s'élève maintenant à 17,0 G\$.

Les rendements des différentes classes d'actifs ont été les suivants : revenu fixe, -8,2 %; actions publiques, 11,2 %; infrastructures, 8,2 %; immobilier, 8,2 %; actions privées, 27,4 % et innovation et opportunités, 7,5 %.

Capitalisation

123 %

Solvabilité

97 %

Actif net

17,0 G\$

Rendement 3^e trim.

0,4 %






Rendement 2021

-0,8 %

Le RRMD se prépare pour le futur

Nous avons lancé la mise en œuvre du plan d'action d'un grand projet d'avenir appelé « le RRMD 3.0 », qui vise à innover dans l'intérêt du Régime et dans le vôtre, ses participants. Ce plan d'action se compose des cinq chantiers structurants présentés ci-dessous.

Les travaux ont pour but d'optimiser l'ensemble des activités, ce qui permettra au Régime d'être toujours plus performant et de se distinguer. Les chantiers progressent bien et la phase de réalisation du plan d'action du RRMD 3.0 s'échelonne sur plusieurs années.

Stratégies de placement et Gestion des risques 	Investissement 	Investissement responsable 	Intelligence d'affaires, Finance et Divulgence 	Communication 
Mise en place d'un centre d'expertise réservé à la gestion financière du Régime afin de renforcer la capacité du RRMD à gérer la complexité dans un environnement en constante évolution.	Optimisation et dynamisation de la gestion des portefeuilles de placement dans le but de propulser le RRMD au rang d'investisseur de référence dans le marché pour faciliter l'accès à de nouvelles occasions d'investissement et bonifier la gestion des risques.	Accroître les retombées positives du RRMD sur le plan du développement durable et contribuer à sa santé financière à long terme par une gestion intégrée des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.	Évolution de l'écosystème technologique et simplification des opérations afin de réduire les risques opérationnels et d'augmenter l'agilité organisationnelle.	Modernisation et bonification des outils, tels le site web, le relevé annuel et le dossier sécurisé, ainsi que de l'offre de service aux participants afin de toujours mieux les accompagner pour leur permettre de prendre des décisions éclairées en matière de retraite.

Renseignements additionnels

Capitalisation : capacité du RRMD à s'acquitter de ses obligations à long terme en présumant sa pérennité

Solvabilité : capacité du RRMD à s'acquitter de ses obligations en cas de terminaison du Régime

Ce rapport a été produit par la vice-présidence RRMD. Il est publié à titre indicatif seulement.

En cas de divergence entre le contenu de ce rapport et celui du Règlement du RRMD, celui du Règlement prévaut.

Les symboles M et G sont employés pour désigner respectivement les millions et les milliards.

Les rendements présentés sont exprimés avant déduction des frais de gestion.

Service aux participants

1 866 434-3166

rmd@desjardins.com

rmd-dgp.com

[Rapports annuels](#)

[Nouvelles et communiqués](#)